

# LE DROIT DE LIRE

Claire DOQUET, Monique MAQUAIRE

Après la publication en 1982 du rapport PINGAUD-BARREAU sur la lecture en France, Jean GATTEGNO, Directeur du Livre et de la Lecture au Ministère de la Culture et de la Communication a demandé à Bernard PINGAUD d'établir un nouveau rapport pour *"étudier la possibilité et les conditions du lancement d'un ambitieux programme national de développement de la lecture, programme dont le principe serait de rechercher les méthodes permettant le renforcement de l'efficacité des équipements et des actions existants"* selon les termes mêmes de la lettre de mission à Bernard PINGAUD.

Dans ce nouveau rapport, intitulé **"Le droit de lire. Pour une politique coordonnée du développement de la lecture"** que Claire DOQUET et Monique MAQUAIRE présentent ci-après, l'AFL n'a pas été oubliée. Ses travaux sont abondamment cités, l'idée des Villes-Lecture est reprise, les propositions pour une politique de lecture sont adoptées sans réserve sauf deux qui font l'objet d'une critique selon nous tendancieuse.

C'est pourquoi nous reproduisons, la suite de l'analyse du rapport, les deux propositions incriminées et les critiques de Bernard PINGAUD, sans commentaires afin que nos lecteurs puissent en juger. C'est pourquoi aussi nous avons posé à Bernard PINGAUD un certain nombre de questions auxquelles il a bien voulu répondre par écrit. On verra dans ces réponses que notre position est soumise à une interprétation pourtant contredite par notre action et par nos écrits.

## LA LECTURE COMME PRATIQUE

Cette première partie du rapport est en fait une mise au point sur les connaissances actuelles concernant la lecture : elle est "une pratique culturelle spécifique" qui répond à une nécessité sociale impérieuse, les illettrés apparaissant socialement comme de véritables infirmes. Elle est *"une activité polymorphe"* : *"il n'existe pas une, mais des lectures"*, et aucune n'est à rejeter. Le problème du passage entre les différentes pratiques de lecture reste posé, puisque l'on s'aperçoit que *"l'offre de lecture, sous les formes classiques, profite essentiellement à ceux qui lisent déjà"*. Enfin, la lecture est une *"priorité nationale"* : source d'acculturation, elle est aussi synonyme de pouvoir social. *"Dans électeur, il y a lecteur."*

La lecture doit devenir, pour le Ministère de la Culture, une réelle priorité.

## IL Y A LECTEURS ET LECTEURS

Bernard PINGAUD expose d'abord les données quantitatives connues, puis élabore une typologie des lecteurs, divisés en trois catégories : les exclus, les nantis et les autres.

Les exclus, environ 10% de la population, ne lisent pas du tout car ils ne maîtrisent pas la lecture. Ils sont également appelés "les illettrés".

Les nantis (30-35 % de la population) ont la maîtrise complète de leur lecture : ils sont capables de tout lire, ce qui ne signifie pas que tous lisent beaucoup. Mais le passage d'un niveau de lecture à l'autre est toujours possible.

Les autres, 55 à 60 % de la population, ont des comportements de lecture très variables. Deux sous-catégories principales apparaissent : les "incertains" et les "organisés". Les premiers restent à l'ombre de la culture dominante dans laquelle ils ne se reconnaissent pas vraiment, les seconds ont un univers culturel qui leur est propre et y restent profondément attachés. Dans les deux cas, rares sont ceux qui lisent régulièrement : *"ils ont une pratique plus consultative que continue"*. Ils achètent surtout en grande surface ou par correspondance.

Ces constatations amènent les conclusions suivantes :

- Il faut susciter la lecture des exclus *"en repérant les blocages auxquels elle se heurte, en jouant à la fois sur les motivations possibles et sur une remise à niveau technique"*.

- Une politique de l'offre diversifiée doit permettre aux nantis d'accéder aux écrits qu'ils recherchent.

- Le développement de la lecture des "autres" passe par une offre de lecture différente : que les destinataires trouvent l'écrit là où ils ne l'attendent pas, dans des lieux qu'ils ont l'habitude de fréquenter par ailleurs ; que ces écrits correspondent à leurs intérêts ; que l'offre s'accompagne d'actions destinées à la fois à renforcer la maîtrise de la lecture et élargir les intérêts et pratiques des destinataires.

## L'ÉCOLE ET LA LECTURE

L'échec scolaire est bien celui de la lecture, mais la proposition de l'AFL, "déscolariser la lecture", est qualifiée dans le rapport de *"malheureuse dans la mesure où elle pourrait donner à croire que la lecture est une affaire trop grave pour la laisser entre les mains des instituteurs"*. Bernard PINGAUD admet par la suite que *"la lecture est une activité sociale qui déborde largement le cadre de l'école"*, et propose une série d'améliorations des conditions de lecture, toujours basées sur le partenariat :

- avant l'école, même maternelle, des actions comme celles d'ACCES dans les crèches et centres de loisirs maternels ;

- une meilleure utilisation des BCD, auxquelles "l'Éducation Nationale ne croit plus" ;

- le maintien des PAE lecture-écriture, sans trop d'illusions sur leur efficacité : "ils ne constitueront jamais qu'un appoint à l'enseignement proprement dit" ;

- la mise en relation réelle des CDI avec le réseau des bibliothèques publiques et des associations ;

- la réforme de l'enseignement de la littérature : il faut le lier à une pratique vivante de l'écriture et distinguer clairement lecture et littérature ;

- la possibilité pour chaque élève de conserver, à la fin de l'année, le manuel de son choix ;

- la création "d'une émission sur les livres de jeunesse, qui ne serait pas démarquée d'Apostrophes, mais s'en inspirerait" ;

- la mise en relation des administrations et des personnels concernés par le problème.

## L'ILLETTRISME

Bernard PINGAUD commence par souligner la divergence des positions sur l'illettrisme : *"Tandis qu'ATD Quart-Monde assimile illettrisme et extrême pauvreté, l'AFL pose en principe que les 70 % de la population qui ne maîtrisent pas totalement l'écrit sont, en fait, des illettrés."* Il retient la définition de l'UNESCO : *"L'illettrisme désigne des hommes et des femmes qui, pour des raisons socio-culturelles diverses, ont perdu l'usage du lire et de l'écrire."* Il cite l'enquête

réalisée en 1988 pour le GPLI : *"Le nombre d'illettrés varierait de 2 à 6 millions de personnes selon que leur incapacité concerne à la fois le lire et l'écrire, ou l'une ou l'autre de ces activités."* À la question : *"Comment agir ?"*, Bernard PINGAUD répond : par l'intervention de partenaires divers, dans une lutte à l'échelon local où les maires jouent un rôle prépondérant, avec une formation spécifique et individualisée qui donne à l'illettré envie de *"sortir de son enfermement"*. C'est pourquoi la DDL doit être à même de coordonner les actions menées.

## L'OFFRE ET LA RENCONTRE

L'offre traditionnelle de livres, qui passe surtout par les librairies et les bibliothèques, demande à être diversifiée et améliorée. Le bilan concernant la librairie est bien morose : artificiellement maintenues en activité grâce à la loi du 10 août 1981 sur le prix unique, les 2 000 librairies françaises sont en perte de vitesse par rapport aux FNAC, grandes surfaces et entreprises de vente par correspondance. L'aide financière aux libraires peut actuellement être assurée par la DLL et la nouvelle Association pour le Développement de la Librairie de Création (ADECL), mais Bernard PINGAUD souligne que les municipalités devraient y participer plus activement et qu'il appartient aux bibliothèques de privilégier la qualité du service par rapport aux rabais consentis. La librairie doit aussi arriver à modifier son image : ce processus passe par une amélioration de l'espace et de l'accueil ainsi que du transport du livre, dont les délais de livraison excèdent souvent deux ou trois semaines. Le problème de fond reste néanmoins celui des conflits entre les libraires, et pour contribuer à les résoudre Bernard PINGAUD propose, après Baptiste-Marrey, des États Généraux de la librairie.

La situation des bibliothèques semble s'améliorer : *"Aux yeux de beaucoup d'administrateurs locaux, la construction d'une bibliothèque passait encore, il y a quinze ans, pour un luxe ; elle est devenue une nécessité admise."* De même, les bibliothèques sont aujourd'hui des médiathèques, ce qui permet une fréquentation plus large. Pourtant, un effort reste à faire sur le plan régional, pour faciliter la coopération entre les bibliothèques, et sur le plan départemental, en créant des *"réseaux départementaux de la lecture placés sous l'autorité du Conseil Général"* qui veilleraient à développer la lecture en milieu rural.

Au niveau individuel, le problème majeur des bibliothèques est d'atteindre le public des "lecteurs incertains", et Bernard PINGAUD dégage quatre obstacles qui freinent ces lecteurs : l'ampleur de l'espace, dans lequel les non-habitués se sentent perdus, et qui serait peut-être plus facilement cernable s'il était découpé en alvéoles ; la mise en libre accès quasi systématique qui ne facilite pas le dialogue avec les bibliothécaires et suppose une connaissance préalable du classement ; les conditions de prêt, que beaucoup trouvent trop contraignantes ; les horaires d'ouverture : pourquoi les bibliothèques ne seraient-elles pas ouvertes le dimanche, comme les musées ?

Le fonds de livres et les activités proposées par les bibliothèques doivent aussi être modifiés, pour mieux correspondre aux besoins des lecteurs : à côté des animations traditionnelles, souvent basées sur des interventions d'écrivains, Bernard PINGAUD propose des animations à caractère scientifique et technique ; il considère que les bibliothèques municipales devraient proposer des services très pratiques, comme donner des renseignements d'ordre administratif, etc. Il suggère d'instaurer le principe d'un droit d'inscription modeste, la gratuité totale contribuant selon lui à dévaloriser le produit culturel proposé. Enfin, l'idée déjà énoncée dans le rapport de 1982 d'une "Maison de la culture et du livre" est reprise.

Hormis les traditionnelles librairies et bibliothèques, de nouveaux circuits d'offre du livre se font jour : côté lecture publique, les bibliothèques des comités d'entreprises, prisons, hôpitaux, casernes, associations ; côté vente de livres, les magasins de presse, les grandes surfaces, les entreprises de vente par correspondance. Les bibliothèques des comités d'entreprises sont sensiblement plus fréquentées que la moyenne nationale, et l'intensité de lecture y est également importante. Elles possèdent souvent le caractère convivial qui manque aux bibliothèques publiques, leur personnel est bien formé. Les 200 bibliothèques pénitentiaires de France fonctionnent actuellement presque toutes en libre accès, elles sont très fréquentées : *"l'oisiveté forcée à laquelle sont réduits les détenus constitue le meilleur des stimulants"*. Par contre, l'action menée dans les hôpitaux, auprès d'une clientèle hétéroclite et passagère, s'avère peu motivée et moins efficace. Les conventions passées entre la DLL et l'Assistance Publique sont encore trop rares. Il n'y a pas encore de véritables bibliothèques dans les casernes, mais il est question d'étudier la possibilité d'ateliers de lecture l'année prochaine. Enfin, il semble que le rôle des bibliothèques associatives diminue, sauf pour celles qui se rattachent à un projet éducatif précis : Fédération Léo Lagrange, Ligue de l'Enseignement, ATD Quart-Monde. Bernard PINGAUD conclut en précisant que *"l'offre proposée par ce réseau ne concernera jamais qu'une clientèle passagère ou limitée. Il ne faut pas en attendre un progrès généralisé de la lecture"*.

En ce qui concerne les circuits de vente hors librairies traditionnelles, le rapporteur insiste, pour les magasins de presse, sur *"l'étroitesse, la médiocrité, le caractère hasardeux du choix proposé"*. Les propriétaires de ces magasins ne sont pas des spécialistes du livre, ils manquent de formation, d'information sur la production et connaissent d'énormes problèmes d'approvisionnement. Les grandes surfaces considèrent souvent le rayon des livres comme faisant partie du "bazar" ou du "saisonnier". Le groupement national des hypermarchés semble disposé à tenter l'installation de quelques bibliothèques de prêt dans les grandes surfaces.

Beaucoup de lieux pourraient constituer le troisième circuit de la lecture : Bernard PINGAUD propose de s'intéresser en priorité aux zones où elle est la moins répandue : le milieu rural, en soutenant les rares bibliothèques installées en foyers et en en créant là où il n'y en a pas : les quartiers défavorisés, pour lesquels la Délégation interministérielle à la ville gère à présent les 220 programmes de "développement social des quartiers", où la DLL devrait aussi intervenir. Dans les lieux de loisirs, le précédent rapport proposait d'installer des "bibliothèques saisonnières" : l'idée progresse, comme celle de "tourisme littéraire", qui s'adresse à un public déjà motivé. L'auteur estime que l'offre de lecture sur les lieux de passage est la meilleure voie, et cite l'exemple de la bibliothèque de prêt installée dans la station de métro Nation.

Il suggère d'en installer aussi dans les centres commerciaux, et pose le problème des personnes âgées, peu touchées par ce genre d'installation.

Pour *"multiplier les rencontres"*, Bernard PINGAUD envisage trois points : la formation des médiateurs, les animations menées dans le cadre associatif, l'action possible auprès des médias. La formation des médiateurs doit commencer par celle des bibliothécaires, dont l'image classique semble heureusement s'être estompée. Mais le rapporteur craint que l'introduction de l'informatique dans la gestion des bibliothèques n'ait un effet pervers inattendu : *"rivés à leur écran, beaucoup de bibliothécaires finissent par oublier l'usager"*. Les bibliothécaires devraient envisager leur profession comme de l'animation culturelle, alors que leur formation insiste encore surtout sur le catalogage et la bibliologie. Il faut donc les préparer à s'adapter à des pratiques différentes, cette politique s'accompagnant nécessairement de création de postes. Hors bibliothèques, le CNL soutient un certain nombre d'animations menées autour du livre. Parmi

elles, les foires et salons ont des intérêts extrêmement variables : *"Il conviendrait de privilégier d'abord les opérations sans but commercial et parmi elles, celles qui concernent des publics ou des genres déterminés."*

Dans les médias enfin, Bernard PINGAUD suggère de soutenir les émissions radiophoniques sur la lecture enfantine, et d'introduire une dimension "livre" dans certaines émissions télévisées non littéraires.

Ce long chapitre se conclut sur le terme de "réseau" : *"l'objectif d'une politique de développement de la lecture ne doit pas être seulement de multiplier les actions. Il faut aussi les articuler les unes aux autres, de manière à assurer une continuité entre les différents niveaux et les différents espaces d'intervention."* *"Il faut partout, envers et contre tout jouer la carte du passage."*

## LES MOYENS D'UNE AUTRE POLITIQUE

La politique suivie par la DLL depuis 1981 a surtout servi ceux qui étaient déjà des lecteurs. Si la DLL s'est préoccupée des "autres" elle n'a pas réussi à les intégrer à sa politique, et ce pour deux raisons : sa structure très administrative s'accommode mal des expériences inhabituelles, et les actions nouvelles à mener nécessitent une souplesse incompatible avec sa gestion actuelle. Il faut donc imaginer, à tous les niveaux, un fonctionnement différent. Face aux conseillers régionaux, Bernard PINGAUD propose de créer, au niveau central, une *"mission à vocation transversale qui serait chargée de piloter toutes les actions en direction des nouveaux publics"*, afin de marquer l'importance de ce secteur et d'éviter la marginalisation. Au niveau régional, il faut redéfinir la mission des CTRL qui *"devraient être les pivots d'une politique extensive de la lecture"*. Les CTRL sont souvent, faute de crédits, d'anciens bibliothécaires mal formés pour ce travail : s'il veut une action efficace, le Ministère de la Culture doit créer des postes, et les CTRL doivent trouver autour d'eux des médiateurs-relais.

La décentralisation devrait être favorable au développement de la lecture, à condition que les rôles de chacun soient clairement définis. Les Centres Régionaux du Livre s'occupant principalement de favoriser l'édition, la création littéraire, la librairie, il revient aux DRAC et aux CTRL de mettre en place le processus de démocratisation de la lecture. Cette démocratisation doit surtout se faire au niveau du département, avec la mise en place des "réseaux départementaux de lecture", et de la municipalité : l'idée des Villes-Lecture est retenue dans le rapport, Bernard PINGAUD propose à la DLL de la reprendre à son compte. Il suggère aussi de nommer une région pilote où serait tentée une politique globale de lecture, avec évaluation de l'expérience au bout de deux ans.

Ces réflexions aboutissent à la proposition de créer l'Agence pour le DÉveloppement de la LEcture (ADELE) : il s'agirait d'un organisme de statut associatif comprenant des membres représentant les différentes professions concernées, à l'exécutif très léger, dont le rôle *"ne serait pas de faire, mais de faire faire ou d'aider à faire"*. Son fonctionnement serait financé par le Ministère de la Culture, elle aurait pour correspondants permanents les CTRL et remplirait cinq missions principales :

- réunir toutes les informations sur l'état du réseau, évaluer les actions menées, *"dresser la carte du développement de la lecture"* ;
- faire circuler cette information dans tout le réseau, par l'intermédiaire d'un bulletin ou de documents ;
- proposer un service de conseil aux professionnels, populariser par exemple le projet des Villes-Lecture s'il est retenu ;

- contribuer au développement de la recherche, par exemple par l'organisation d'un "colloque sur les diverses approches de la lecture" ;
- apporter son soutien financier aux opérations jugées intéressantes.

La dernière proposition du rapport est d'organiser une Fête de la Lecture qui aurait lieu chaque 21 septembre à partir de 1990. Cette période est propice à la lecture, la fête devrait être celle de la lecture, et pas seulement celle du livre.

Enfin, en manière de conclusion, Bernard PINGAUD suggère d'ajouter à la Déclaration des Droits de l'Homme "un droit qui semble élémentaire, mais dont l'exercice est toujours méconnu : celui de lire".

Claire DOQUET, Monique MAQUAIRE

#### POUR UNE POLITIQUE DE LECTURE

(Extraits de "7 propositions" A.L. n°8, déc. 84, p. 44-45. Voir en outre "Pour une charte des Villes-Lecture" A.L. n°26, juin 89, p. 72-75).

**5<sup>ème</sup> proposition** : Il serait illusoire d'imaginer qu'un non-lecteur cesserait de l'être dès lors qu'il connaîtrait l'existence des écrits et qu'il disposerait d'une technique satisfaisante de lecture. L'écrit résiste et l'écrit exclut. Il suppose pour être lu qu'on puisse lui apporter un capital de connaissance, de savoirs, de connivence, de connotations.

L'adolescent qui vit dans une cité dortoir et le familier des salons parisiens ne peuvent faire la même lecture de Flaubert, de Sagan ou de Proust. Si la littérature provoque des émotions esthétiques chez ceux pour qui elle est écrite, elle ne peut être lue de la même manière par ceux qui sont exclus du système de valeurs et de représentations dont elle est nourrie. Ils n'ont pas d'autres solutions que de la rejeter. À moins d'en faire une autre lecture. Non plus une lecture esthétique mais une lecture tout à la fois ethnographique et politique. Comment avec le capital qui est le leur - et non en tentant d'en adopter un autre - peuvent-ils utiliser cet "objet" social et se situer par rapport à lui ? Développer la lecture, ce n'est pas accroître le nombre des lecteurs sur le modèle actuel, c'est favoriser l'éclosion de modes nouveaux de lecture des écrits existants. Il faut cesser de concevoir les actions en faveur de la lecture comme un travail de séduction ou de prosélytisme. Il faut les concevoir comme une aide à l'exercice d'une liberté qui va du rejet assumé au choix en passant par la contestation et le détournement.

#### ● Commentaires de Bernard PINGAUD dans son rapport "Le droit de lire".

Si par refus d'une lecture de consommation, il faut entendre une pédagogie de lecture "active", le principe est excellent. Mais la suite de la proposition donne à ce mot de "consommation" un tout autre sens. Elle veut dire, si je la comprends bien, que l'on mettra en garde les lecteurs contre certains "écrits existants", qu'on pourra même les leur interdire, ce qui est inacceptable.

**6<sup>ème</sup> proposition** : De la même manière, l'extension du nombre de lecteurs passe par le développement d'écrits nouveaux ayant dans leur conception un référentiel et des valeurs différentes. Les écrits "populaires" ont aujourd'hui deux origines : ils proviennent soit d'auteurs bourgeois écrivant "pour le peuple", soit d'auteurs d'origine populaire qui, pour produire, ont dû s'isoler de leur milieu et adopter les formes littéraires dominantes.

L'éclosion de nouveaux auteurs correspondant à de nouveaux écrits et à de nouveaux lecteurs suppose une action longue de formation. Non pas de conformation ou d'embrigadement. Personne ne sait aujourd'hui quelles sont les caractéristiques de ces nouveaux écrits. Elles ne pourront émerger qu'à travers le frottement et la confrontation avec les nouveaux lecteurs eux-mêmes, par une naissance simultanée. Encore faut-il créer les structures nécessaires. La révolution de la micro-informatique, du traitement de textes, de l'imprimante et de l'offset permet d'envisager une édition de qualité, à faible coût, en permanence remaniable, en peu d'exemplaires, à délais de parution brefs et qui mettrait en contact permanent auteurs et lecteurs autour de leurs expériences communes afin d'en faire "jaillir" une Ecriture. La multiplication de ces circuits courts, assez comparables aux "salons" du XVIIIe et XIXe siècles, mais sur un quartier, dans une entreprise, dans une association, etc., constitue le maillon essentiel d'une formation progressive d'auteurs nouveaux, l'apport n'étant pas celui d'une écriture collective mais d'un collectif de lecture, momentanément lié par des références communes.

● **Commentaires.**

De la même façon, je trouve suspecte et dangereuse la notion d'"écrits nouveaux" produits par des lecteurs "nouveaux" et réservés à leur usage, et plus encore l'idée de soumettre ces "nouveaux auteurs" au contrôle de "collectifs de lecture". Je sens là, qu'on me pardonne, un relent de maoïsme inquiétant.

\* \* \*

## Réponses écrites à nos questions

**AL : Un rapport Pingaud en 1982, un nouveau rapport en 1989 :**

- **quelles urgences nouvelles en justifiaient la demande ?**
- **quels sont les enjeux de ce nouveau rapport ?**

**Bernard PINGAUD :** Il n'y avait pas d'"urgence" particulière à rédiger ce second rapport, sinon le constat bien connu que la majorité des Français, sans être des illettrés au sens strict du mot, ne pratiquent pas ou pratiquent très peu la lecture et en ignorent ou en méconnaissent l'intérêt. Et cela, malgré la multiplication, à l'échelon local, des initiatives en faveur du développement de la lecture. L'idée était donc de réfléchir à cette contradiction, d'en étudier sommairement les causes, à la lumière des recherches récentes, théoriques ou sociologiques, sur la lecture, et de proposer, non pas tant des solutions nouvelles, qu'une politique "coordonnée" qui, en permettant de tirer profit des expériences déjà tentées, donnerait aussi un "second souffle" à l'action de la Direction du Livre et de la Lecture.

**AL : Les propositions qu'il contient visent surtout l'amélioration et la diversification de l' "offre" de lecture :**

- **Comment ces propositions peuvent-elles répondre aux causes de la non-lecture et de l'illettrisme, celles-ci ne se limitant pas à une méconnaissance de l'offre et aux difficultés d'accès aux livres ?**

- **Les aides apportées par la DLL, les DRAC seront "sélectives" sur "projets", le label "Ville-Lecture" sera attribué à des villes présentant une "politique globale cohérente".**

• **Sur quels critères ?**

• **Quel statut sera accordé aux initiatives locales, souvent impulsées et animées par des associations, dont l'AFL ? Comment sera évité le risque de politiques de lecture**

**"décrétées" que les acteurs sociaux n'auraient plus qu'à appliquer ? Comment seront évités les risques d'une standardisation des projets sans prise en compte des réalités locales particulières, au risque de multiplier des actions dont on a déjà pu évaluer parfois la relative inefficacité ?**

**Bernard PINGAUD :** Au moment où j'ai rédigé mon rapport, je n'avais pas eu connaissance de vos derniers documents concernant les "Villes-Lecture". Dans mon esprit, le label devait être attribué aux communes candidates par la DLL, sur la base d'un projet global ; en contrepartie, la DLL aurait accordé à ces communes une aide particulière sous des formes à définir. Telle n'est pas votre idée. Vous concevez la Fédération dès "Villes-Lecture" comme une organisation totalement autonome, et ce sont les communes qui se "désigneront elles-mêmes" comme "Villes-Lecture" en adhérant à cette fédération. La divergence est importante. Permettez-moi deux remarques :

a) Je crois avoir suffisamment insisté dans mon rapport sur l'importance de l'action au niveau local pour ne pas être suspect de vouloir défendre des politiques "décrétées" et la "standardisation des projets", mais la décentralisation ne consiste pas non plus à faire comme si l'État n'existait pas. Vous envisagez d'ailleurs vous-même, dans les statuts proposés, que l'Association des "Villes-Lecture" fasse appel, pour son financement, aux "subventions des grands organismes et des ministères" ; vous souhaitez qu'elle négocie avec eux pour "faciliter les évolutions du dispositif général" en fonction des progrès de cette nouvelle politique ; et vous proposez, d'autre part, une charte en sept points dont l'acceptation conditionnera l'entrée dans l'association : n'est-ce pas là aussi, une politique "décrétée", cette fois, par l'AFL ?

b) Plus précisément, j'imagine mal que l'opération "Villes-Lecture" puisse se développer indépendamment de l'action que la DLL mène de son côté et conformément à sa mission, par l'intermédiaire des DRAC et des Conseillers techniques régionaux, aux échelons régional, départemental et communal. Ce serait un gâchis absurde si elles ne s'articulaient pas l'une à l'autre. Or, vos documents ne mentionnent à aucun moment la DLL. Ce silence étrange me trouble d'autant plus que, lors du Salon du Livre, la conférence de presse que vous avez tenue pour lancer votre projet était placée, si je ne me trompe, sous l'égide du Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports. Y a-t-il, là derrière, quelque procès caché ?

**AL :** À propos d'ADELE, le financement des projets serait assuré par le mécénat d'entreprise ; on peut craindre les effets pervers de ce mode de financement sur la création par le choix des projets retenus, compte tenu des objectifs des entreprises s'adonnant au mécénat (allègements fiscaux et formation de l'entreprise)...

- Comment pense-t-on se prémunir contre ces effets ?

**Bernard PINGAUD :** Si j'ai proposé la création d'une Agence pour le développement de la Lecture (familièrement nommée ADELE), c'est précisément parce que, dans le domaine qui nous occupe c'est-à-dire l'accès aux pratiques de lecture de catégories nouvelles de la population qui en restent, pour diverses raisons, éloignées - une action purement administrative, "décrétée" d'en haut, me semble condamnée à l'inefficacité. Et si j'envisage que ses interventions propres - qui ne seront, d'ailleurs, pas très nombreuses - soient financées par le mécénat, c'est pour que, du côté des pouvoirs publics, le projet ne se heurte pas à des objections de caractère budgétaire. Mais je n'ai pas parlé de "mécénat d'entreprise". Mon idée serait de recourir à un grand organisme financier du type Crédit Agricole ou Caisse des Dépôts, qui s'associerait au projet pour des raisons de prestige et non pas pour en tirer un quelconque avantage. Compte tenu des précédents en matière musicale ou artistique, je ne crois pas qu'il y ait lieu de redouter des



"effets pervers". Vous-mêmes, n'envisagez-vous pas (article 2 des statuts) que l'Association des "Villes-Lecture" recoure au mécénat ?

**AL : Le rapport accorde un statut particulier à l'AFL.**

- Les "7 propositions" sont la seule référence pour proposer des orientations globales à une politique de lecture.

- L'idée de Ville-Lecture est reprise. Deux des propositions sont incriminées, sous forme d'un procès d'intention.

• Sur quels textes de l'AFL ou de ses membres les plus connus se fonde le procès fait aux "nouveaux écrits" ?

• Pourquoi ne pas avoir cité le contenu de la charte proposée par l'AFL pour les Villes-Lecture, au moins comme base de réflexion ? (ne serait-ce que pour éviter que ce "label" ne recouvre que de vieilles politiques culturelles "ayant déjà fait leurs preuves" (d'inefficacité) vaguement modernisées ?

**Bernard PINGAUD :** Puisque vous m'en donnez l'occasion ici, permettez-moi de faire une mise au point générale sur ma position à l'égard des thèses de l'AFL. J'ai écrit, dans une note du rapport, que vos positions "toujours rigoureuses", étaient "parfois rigides" et que, si je n'étais pas un adversaire de l'AFL, je n'en étais pas non plus un partisan inconditionnel. Mon enquête me conduit, en effet, à penser que le problème de la lecture est beaucoup trop complexe pour qu'on puisse, comme vous avez parfois tendance à le faire, le traiter à coup d'affirmations catégoriques. À la fois parce que la lecture a, pour reprendre le mot de Jean-Claude PASSERON, un caractère "polymorphe" et parce que les pratiques de lecture sont elles-mêmes fort diverses. Il me semble que la lecture est un domaine où les distinctions ne sont jamais vraies qu' "en gros" et doivent être perpétuellement relativisées si l'on veut répondre à la question (la seule décisive, à mes yeux) que nous posent les lectures individuelles. Il faut donc aborder le sujet avec modestie, et surtout avec pragmatisme. Le pragmatisme n'exclut pas la rigueur, mais il exclut la rigidité. Deux exemples rapides pour illustrer nos différences d'approche :

#### a) L'illettrisme

Personne ne conteste, aujourd'hui, que la maîtrise de la lecture dépende de sa rapidité. Au-dessous d'un certain seuil, on ne lit pas, on déchiffre. Une politique de développement de la lecture doit donc comporter nécessairement un volet technique de "mise à niveau". De là à dire que 60 % des Français (quand ce n'est pas 75%) qui n'atteignent pas les 20 000 mots à l'heure sont des "illettrés" et à brandir la menace d'un "apartheid social", il y a un pas que je me refuse personnellement à franchir. D'abord, parce qu'on ne lit pas tous les textes de la même manière ni à la même vitesse. Ensuite parce qu'entre les 10% de véritables illettrés (ceux qui ont perdu l'usage élémentaire de la lecture) et les 35% de "nantis" (ceux qui maîtrisent parfaitement toutes les formes de la lecture), les situations intermédiaires sont nombreuses et diverses. Ce serait assurément commode si l'on pouvait expliquer la non-lecture ou la faible lecture par un défaut de maîtrise technique. Mais il y a, vous le savez, bien d'autres facteurs sociaux et culturels qui entrent en jeu.

#### b) L'offre

Il est vrai aussi, comme vous l'écrivez, que les "causes repérées de la non-lecture et de l'illettrisme" ne se limitent pas "à une méconnaissance de l'offre et aux difficultés d'accès au livre". J'ai moi-même, après beaucoup d'autres, rappelé les limites d'une politique de l'offre. Mais je n'en conclus pas que, pour franchir ces limites, il faille renoncer à l'offre elle-même. Il faut "offrir" ailleurs, autrement. Il faut, puisqu'on s'adresse à des non-lecteurs pour qui des mots comme "livre", "lecture" n'ont pas le même sens, n'évoquent pas les mêmes valeurs, imaginer

une pédagogie de l'offre. J'ajouterai, et c'est ici, probablement, que ma position se distingue le plus de la vôtre : n'oublions jamais que, si les diverses catégories de publics auxquels nous nous adressons ont des pratiques (ou des non-pratiques) différentes, exigeant des approches spécifiques, les cloisons entre elles ne sont pas étanches, et qu'un passage est toujours possible d'une "demeure" à l'autre de la grande maison lecture. À preuve, parmi d'autres, les actions contre l'illettrisme menées en liaison avec les bibliothèques.

**AL : Des propositions du rapport de 1982 avaient pu paraître novatrices, celles de ce rapport ne semblent pas nouvelles. Comment expliquer cette frilosité ?**

**Bernard PINGAUD :** C'est dans ce contexte général que se situent mes critiques à l'égard de deux de vos propositions concernant l'attitude à l'égard des écrits existants et la production de "nouveaux écrits". Vous me reprochez de vous faire un procès d'intention. Parlons, si vous voulez, d'interprétation. Je ne suis pas le seul à avoir interprété les deux textes de cette façon. Il faut donc admettre qu'ils sont, pour le moins, ambigus. Et je vous interroge à mon tour : qu'appellez-vous une "attitude active" à l'égard des écrits existants ? Considérez-vous qu'il y a de "bonnes" et de "mauvaises" lectures ? Et d'autre part, ce qui nous ramène au problème de l'offre : les "nouveaux écrits" produits par eux-mêmes ? Comment imaginez-vous le rôle des "collectifs de lecture" qui seront appelés à "entourer" ces nouveaux auteurs ? Pour tout dire, ne confondez-vous pas la nécessaire pédagogie avec un dirigisme qui, même pavé de bonnes intentions serait, par principe, contraire au "droit de lire" ?